Réseau d'appui aux personnes et aux structures (RAPS)

Administration centrale -
Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation - 2015

Savez-vous que le ministère de l'Agriculture et de l'alimentation a mis en place un réseau d'appui aux personnes et aux structures ? Découvrez ce dispositif aux service des agents et du ministère.
Mobilité et parcours
Île-de-France
Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

Description du projet

Le réseau d'appui aux personnes et aux structures (RAPS), structure placée auprès de la Secrétaire générale du ministère, est composé d'ingénieurs et d'inspecteurs généraux qui ont assumé, au cours de leur carrière antérieure, des responsabilités de direction, généralement en services déconcentrés et en établissements publics. Il est organisé en dix ensembles géographiques comprenant chacun deux ou trois régions plus l'administration centrale (MAPS). Son rôle est d'assurer un appui personnalisé à l'ensemble des agents relevant du MAAF, d'apprécier le fonctionnement des services déconcentrés pour une mise en oeuvre optimale des missions du ministère, de faire un retour à l'administration centrale. pour apporter un éclairage pertinent sur ses politiques en matière de ressources humaines et d'organisation des services. .
Le **réseau d'appui aux personnes et aux structures** est composé d'une trentaine d'inspecteurs/ingénieurs généraux expérimentés, de leurs 20 assistantes et d'un secrétariat national implantée sur tout le territoire. Il est piloté par un président.Les 32 membres du réseau (IGAPS) conduisent leur action dans le cadre d'une charte de déontologie et reçoivent une lettre de mission individualisée. Au fil des années, l'implication du réseau dans les processus de gestion des personnels s'est renforcée en même temps que sa légitimité.
Le RAPS assure :

- **pour les agents**
  - un suivi personnalisé des parcours professionnels et du déroulement des carrières des agents employés ou gérés par le ministère en charge de l'agriculture et ses établissements publics (à l'exception des enseignants-chercheurs (suivi par la CNECA) ainsi que des enseignants et des personnels d'éducation de l'enseignement technique, (qui sont, eux suivis par l'inspection de l'enseignement agricole),
  - une mission d'écoute, de suivi, de conseil et d'orientation.
- **pour le secrétariat général**
  - une contribution motivée à l'élaboration des propositions de tableaux d'avancement,

    - la préparation des décisions en matière de mutations, de promotions, d'accueils et de départs en détachement,
    - la détection des compétences individuelles pour une meilleure adéquation entre les besoins et les profils des agents,
    - une participation active aux réflexions relatives aux ressources humaines et à l'organisation des services,
    - lorsqu'il l'estime utile, le réseau d'appui aux personnes et aux structures peut saisir le secrétariat général de tout sujet relevant de son champ de compétence.
- **pour les services**
    - un appui au management des services déconcentrés et des EPL, en particulier en matière d'accompagnement du changement, de veille et l'alerte en matière de gestion des ressources humaines, de relations sociales, de fonctionnement des structures ou de mise en œuvre des politiques publiques
    - un appui aux missions de contrôle et d'évaluation du fonctionnement des services déconcentrés.

Objectifs et finalités

RAPS exerce une triple mission :

- un rôle d'écoute et de conseil aux agents du MAAF (toutes catégories et tous secteurs d'activité confondus hors enseignants). Les IGAPS planifient des contacts réguliers avec les agents. les hiérarchies ou les employeurs, animent des réseaux avec les différents employeurs potentiels (autres ministères, autres employeurs publics, certaines entreprises privées…). Ils accompagnent les agents dans leur parcours professionnel notamment ceux qui sont conduits à changer de métiers et participent à l'élaboration de parcours de professionnalisation adaptés. Ils assurent également le suivi des agents MAAF en PNA dans d'autres administrations, en poste dans les établissements publics, mis à disposition ou détachés ;
- un rôle d'appui au management des services déconcentrés, en particulier dans le cadre de l'accompagnement du changement, et dans un rôle de veille et d'alerte sur le fonctionnement des services ;
- un rôle d'appui pour l'administration centrale en apportant toutes informations et avis utiles notamment pour la mise en oeuvre de sa politique en matière de ressources humaines (besoin en formation, qualité du dialogue social, identification de hauts potentiels…).

Une attention particulière est portée aux personnels qui assurent leurs fonctions au sein de certains établissements afin de garantir l'équité de traitement au regard de leur carrière et de fluidifier les mouvements avec le ministère.

.